Modernisation et réhabilitation du port de pêche du Havre

Depuis 2001, le port de pêche du Havre est concédé par le GPMH à la Coopérative maritime du Havre (COMHAV). Aujourd'hui, cette dernière ne dégage pas de marge de manœuvre pour assurer l'entretien normal du port ou pour supporter tout nouvel investissement. Dans ce contexte, afin de pérenniser l'activité de pêche, le Département a acté le 11 décembre 2017 le principe de la création du port de pêche du Havre.

Actuellement, le port de pêche du Havre n'est pas entretenu : les pontons et les passerelles d'accès sont en très mauvais état et présentent un danger pour les pêcheurs qui les empruntent tous les jours. Ainsi, l'état de vétusté et le caractère insuffisant des conditions de sécurité d’accès aux navires nécessitent le remplacement de ces installations. Ces ouvrages sont indispensables au maintien de l’activité de la pêche sur le port du Havre.

Bénéficiaire

Département de Seine-Maritime

557 612,87€ Coût total

334 567,71€ FEAMP

Pêche, Aquaculture